

**LE PROJET DE POLITIQUE SPORTIVE FEDERALE PREVOIT  
DANS CHAQUE LIGUE  
L'ORGANISATION DE DEUX TYPES DE STAGES DISTINCTS :**

**LES STAGES TECHNIQUES DE LIGUE  
ET  
LES STAGES SPECIFIQUES DE PREPARATION AUX GRADES**

\* \* \*

## **I / LES STAGES TECHNIQUES DE LIGUE**

### **A / PRINCIPES GENERAUX**

Dans le cadre de sa politique nationale d'encouragement à la mise en œuvre de stages techniques dans les ligues, la fédération française de karaté et des disciplines associées continuera, en 2009 – 2010, à verser une contribution financière aux ligues qui auront accueilli deux stages validés durant la saison sportive.

**Le montant de la participation fédérale est fixé à 1 000 € pour deux stages.**

Il est accordé en contrepartie de la production par chaque ligue concernée d'une note de synthèse rapportant les éléments essentiels du déroulement de chacun des deux stages, et adressée au directeur technique national, le plus tôt possible après leur organisation.

Les stages doivent être dirigés par des hauts gradés agréés au plan national.

Ce sont les experts fédéraux et les hauts-gradés japonais dont **les noms figurent sur la liste jointe.**

En outre, s'agissant de quelques hauts gradés français, **Jean-François Tisseyre** ou **Jacques Tapol**, qui sont également sollicités par des présidents de ligue, leur prise en charge sera également assurée par la fédération.

### **B / AVANTAGES RESERVES AUX STAGIAIRES**

Selon la volonté de leurs organisateurs, les stages techniques de ligue peuvent être ouverts à des publics variés et de niveaux différents.

Parmi les stagiaires, certains peuvent être des pratiquants susceptibles de préparer un grade. D'autres peuvent être aussi des professeurs titulaires au moins du DIF (certains peuvent être les deux à la fois).

Dans les deux cas, la participation aux stages permettra l'obtention d'une bonification ou d'une reconnaissance.

## B1 - LES BONIFICATIONS POUR LES PRATIQUANTS

Les pratiquants qui assisteront à ces stages dans leur ligue d'appartenance devront être bien identifiés par les responsables de la CORG.

En effet, les stagiaires titulaires du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> dan bénéficieront automatiquement d'un point de bonification, **dans la limite de deux points par an**, en vue de l'obtention de leur prochain grade.

**Le nombre de points maximal pouvant être obtenus** est égal à :

- 4 points pour un passage de 2<sup>ème</sup> dan (2 points maximum par saison sportive) ;
- 6 points pour un passage de 3<sup>ème</sup> dan (2 points maximum par saison sportive).

Les nouveaux passeports fédéraux permettront aisément l'enregistrement de tous ces points de bonification qui seront accordés par les responsables de grades de chaque ligue.

La liste des stagiaires présents à chaque stage technique de ligue devra donc être établie avec soin et conservée par les responsables des grades concernés.

## B2 - LA RECONNAISSANCE POUR LES PROFESSEURS

S'ils sont professeurs de karaté et au moins titulaires du diplôme d'instructeur fédéral, les pratiquants qui auront assisté aux deux stages de leur ligue recevront chaque année le label ECOLE FRANCAISE DE KARATE, matérialisé par un diplôme nominatif valable pour une saison.

Cette procédure est destinée à reconnaître l'effort de formation continue ainsi réalisé par certains professeurs. La délivrance des diplômes sera réalisée par le siège fédéral.

Les organisateurs des stages techniques de ligue devront donc joindre à leur compte rendu qu'ils adressent à la direction technique nationale, la liste précise des professeurs titulaires d'un DIF ou d'un diplôme d'Etat ayant participé à ces deux stages.

\* \* \* \* \*

### NOTE IMPORTANTE :

Les **stages techniques fédéraux** ainsi décrits ne doivent pas être confondus avec les **stages spécifiques de préparation aux grades**.

Mais, pour les candidats aux examens du 2<sup>ème</sup> dan et du 3<sup>ème</sup> dan, les points de bonification obtenus aux **stages techniques fédéraux** sont cumulables avec les points de bonification obtenus aux **stages spécifiques de préparation aux grades**.

## II / LES STAGES SPECIFIQUES DE PREPARATION AUX GRADES

### A / PRINCIPES GENERAUX

Les modifications apportées à la réglementation des passages de 1<sup>er</sup> dan, 2<sup>ème</sup> dan et 3<sup>ème</sup> dan ont constitué des changements importants dans l'organisation pratique des examens de grade.

Certaines modifications ont porté sur les modalités de notation, d'autres sur les modalités d'évaluation, d'autres encore sur la nature même des épreuves, notamment l'épreuve de kihons.

**De l'ensemble de ces modifications, il faut retenir l'obligation des ligues d'organiser 3 fois par an, des stages spécifiques de préparation aux grades.**

### B / ORGANISATION

Les stages spécifiques de préparation aux grades doivent être mis en œuvre dans chaque ligue trois fois par an, sous **l'autorité du responsable régional des grades.**

Ce dernier a **préalablement** identifié et formé des professeurs de clubs à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation.

**Ce sont ces professeurs de clubs ainsi formés qui animent les stages spécifiques de préparation aux grades**

Ils ont pour objectifs de mieux former les prétendants aux 1<sup>er</sup> dan, 2<sup>ème</sup> dan et 3<sup>ème</sup> dan aux épreuves des kihon, des ippon kumité et des randori.

### C / AVANTAGES RESERVES AUX STAGIAIRES

Les stagiaires qui participent aux stages spécifiques de préparation aux grades obtiennent des points de bonification en vue de leur prochain examen.

**Le nombre de points maximal pouvant être obtenus** est égal à :

- 3 points pour un passage de 1<sup>er</sup> dan ;
- 4 points pour un passage de 2<sup>ème</sup> dan (2 points maximum par saison sportive) ;
- 6 points pour un passage de 3<sup>ème</sup> dan (2 points maximum par saison sportive).

### D / LE SOUTIEN AUX LIGUES

Pour soutenir les ligues dans la responsabilité nouvelle qui leur incombe, relative à l'organisation de stages de préparation aux grades, la fédération délèguera à chacune d'elles un correspondant, cadre technique de la DTN, qui les assistera dans la formation :

- des jurys de grades ;
- des professeurs qui animeront les stages spécifiques de préparation aux grades ;
- des candidats.

**LISTE DES EXPERTS FEDERAUX**

Monsieur	JEAN-PIERRE	LAVORATO	9ème Dan
Monsieur	HIROO	MOCHIZUKI	9ème Dan
Monsieur	HIDETOSHI	NAKASHASHI	9ème Dan
Monsieur	DOMINIQUE	VALERA	9ème Dan
Monsieur	PATRICE	BELRHITI	8ème Dan
Monsieur	BERNARD	BILICKI	8ème Dan
Monsieur	SERGE	CHOURAQUI	8ème Dan
Monsieur	ZENEI	OSHIRO	8ème Dan
Monsieur	PHILIPPE	PIVERT	8ème Dan
Monsieur	CHRISTIAN	CLAUSE	7ème Dan
Monsieur	JEAN-LOUIS	MOREL	7ème Dan

La liste des experts fédéraux est constituée des membres de la Commission Spécialisée des Dan et des Grades équivalents qui siègent ou ont siégé dans cette instance en y ayant été élu par le comité directeur de la fédération. C'est cette reconnaissance par les représentants de la fédération française de karaté qui leur permet de se prévaloir du titre d'expert fédéral.

A cette liste, il convient d'ajouter les noms de **Jacques TAPOL** et **Jean-François TISSEYRE** qui peuvent également animer des stages techniques de ligue.

**LISTE DES HAUTS GRADES JAPONAIS**

Monsieur	YOSHINAO	NANBU	8ème Dan
Monsieur	SEISUKE	ADANIYA	7ème Dan
Monsieur	HIROJI	FUKAZAWA	7ème Dan
Monsieur	TSUTOMU	KAMOHARA	7ème Dan
Monsieur	EIJI	KAWANISHI	7ème Dan
Monsieur	HIROSHI	OKUBO	7ème Dan
Monsieur	NAOKI	OMI	7ème Dan
Monsieur	YUICHI	SATO	7ème Dan
Monsieur	YUKINOBU	SHIMABUKURO	7ème Dan
Monsieur	RYOZO	TSUKADA	7ème Dan
Monsieur	KENJI	NAKATA	6ème Dan
Monsieur	KAZUTAKA	OTSUKA	6ème Dan

**LISTE DES CADRES TECHNIQUES DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE**

Monsieur	PIERRE	BLOT	7ème Dan
Monsieur	SERGE	SERFATI	7ème Dan
Monsieur	JACQUES	TAPOL	7ème Dan
Monsieur	JEAN-FRANCOIS	TYSSEIRE	7ème Dan
Monsieur	CLAUDE	PETTINELLA	6ème Dan
Monsieur	MARC	PYREE	6ème Dan
Monsieur	DIDIER	LUPO	5ème Dan